

# Le célibat des prêtres, éternel débat de l'Église

Les récentes révélations au sujet d'Henri Grouès, dit l'« abbé Pierre », ordonné prêtre en 1938, ont une nouvelle fois relancé les controverses sur le célibat des prêtres catholiques. Une exigence qui agite le christianisme (presque) depuis ses débuts

Y a-t-il un lien entre le célibat exigé pour les clercs catholiques et les violences sexuelles commises par certains d'entre eux? Malgré les fins de non-recevoir répétées du Vatican face aux partisans de l'ordination de prêtres mariés, le débat refait surface après chaque révélation. «*La crise des violences sexuelles vient poser à nouveaux frais la question du célibat, non plus à travers le prisme des revendications de mouvements de prêtres comme dans les années 1960-1970, ni de celui du "manque de prêtres" qui s'est imposé ensuite dans de nombreuses régions du monde. Les scandales sexuels contribuent désormais à lever le voile sur la sexualité des prêtres, longtemps impensée par les catholiques, et à désenchanter la vision du célibat*», résume la sociologue Céline Béraud, autrice du *Catholicisme français à l'épreuve des scandales sexuels* (Seuil, 2021).

La dernière affaire en date, peut-être la plus retentissante, en est une nouvelle illustration. Les révélations au sujet d'Henri Grouès, dit l'« abbé Pierre », ordonné prêtre en 1938, ont une nouvelle fois été accompagnées d'un flot de critiques contre cette exigence que rejettent les autres grandes confessions chrétiennes dans le monde. «*A quand des actes? (...) Après la désacralisation de l'homme au béret (...), les responsables vont-ils enfin s'interroger sur (...) l'assouplissement de la tardive règle d'airain du célibat?*», s'interroge ainsi Michel Bellin, ancien prêtre, dans une tribune au *Monde* publiée le 13 septembre, dénonçant «*un système ecclésiastique autoritaire qui, comme au bon vieux temps (préfreudien), persiste à confisquer, à dévaluer et à cadenciser la sexualité de ses membres, les condamnant au joug sabbatique de la loi du célibat*».

Même l'acteur Lambert Wilson, qui incarne son personnage dans *Hiver 54, l'abbé Pierre* (de Denis Amar, 1989), a apporté sa pierre à ce débat multiséculaire, le 10 septembre, dans l'émission «*C à vous*», sur France 5: «*Pour moi, c'était quelqu'un qui était certainement en lutte avec le célibat. Il le disait: il respectait l'Église, mais le célibat était compliqué, et il le formulait.*»

En réponse, comme à chaque fois, des voix s'élèvent pour récuser tout rapport avec les violences sexuelles. «*Mettre en cause l'Église et le célibat sacerdotal n'est pas à la hauteur de ce que les agressions sexuelles commises par l'abbé Pierre nous obligent encore à voir*», soufflait ainsi Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, dans une tribune au *Monde* publiée le 16 septembre, appelant la société à «*s'interroger sur ce qu'elle montre de la sexualité aux jeunes générations*».

Le célibat «*n'est pas le sujet*», confirmait Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France, à un journaliste de *Mediapart*, le 12 septembre. «*Cela voudrait dire que les femmes des prêtres, demain, seraient les paravents pour les empêcher d'exercer la violence?*», questionnait la religieuse.

Force est pourtant de constater que l'Église catholique est de loin la religion la plus concernée par les révélations de violences sexuelles commises en son sein, et l'une des rares à imposer le célibat à ses clercs. En France, le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église

catholique (Ciase), paru le 5 octobre 2021, indique que seulement 0,6 % des «*personnes en responsabilité*» dans autres confessions sont impliquées dans une affaire, contre 4,6 % de clercs catholiques.

Il est cependant difficile d'en tirer une conclusion. «*Quelle est la raison principale de ce très faible taux [des autres confessions]? La minorité démographique, la différence institutionnelle, ou une quelconque autre raison? Difficile de répondre*, résumait en janvier 2023 l'historienne Blandine Chelini-Pont, dans un entretien au *Monde*. Les enquêtes internationales les plus poussées n'ont touché que l'Église catholique, au point qu'on peut penser qu'elle est la plus, voire la seule, concernée. Mais on peut aussi penser que la libération de la parole et la révélation de l'ampleur des violences sexuelles institutionnelles n'ont commencé qu'il y a peu de temps, et au cœur des démocraties occidentales, où l'Église catholique a été et reste très présente.»

De fait, cette dernière s'est lancée dans une démarche de transparence relativement inédite, notamment en France avec la Ciase. Cette commission, lancée en 2019, a auditionné des spécialistes de multiples disciplines (histoire, sociologie, psychiatrie, théologie, etc.) dans le but de mesurer l'ampleur des pédo-crimes commis par des prêtres et des religieux, et d'en identifier les responsabilités à la fois individuelles, collectives et institutionnelles.

Or, on sait que les crimes sexuels existent au sein des autres religions. Plusieurs procès retentissants concernant des responsables musulmans ont eu lieu ces dernières années au Bangladesh, en Turquie, au Pakistan, en Algérie, au Maroc, au Mali et au Sénégal. En 2019, le documentaire israélien, de Yolande Zauberman, faisait état des actes pédo-criminels dans le quartier ultra-orthodoxe juif de Bnei Brak (banlieue de Tel-Aviv). Et nombre d'Églises protestantes se trouvent dans la tourmente, de l'Allemagne aux États-Unis, où un scandale touchant 700 pasteurs et éducateurs de la puissante Southern Baptist Convention a par exemple été mis au jour en 2019.

## «IMMATURITÉ AFFECTIVE»

Autant d'affaires impliquant des religieux non concernés par l'obligation de célibat et d'abstinence. «*La plupart des prédateurs sexuels ne sont pas frustrés sexuellement, et la plupart des frustrés sexuels ne deviennent pas des agresseurs*», avance pour sa part Joanna Smith, psychologue clinicienne et autrice de *Protéger son enfant des violences sexuelles* (Dunod, 192 pages, 17,90 euros). Elle identifie «*trois types de motivations au passage à l'acte*» d'un agresseur: le besoin de dominer ou de contrôler les autres (avec un risque accru si le prédateur est en situation de pouvoir), une hostilité préalable envers la victime et/ou enfin «*une attirance sexuelle*» pour la contrainte violente. Des «*motivations*» auxquelles il faut ajouter d'éventuels facteurs de risque, telles la consommation de drogue, d'alcool, de pornographie ou la dépression. Si certains de ces facteurs sont réunis, «*alors la frustration sexuelle peut alimenter une situation à risque*», ajoute la praticienne.

Le rapport de la Ciase affirme quant à lui qu'«*il n'y a clairement pas de lien de causalité entre le célibat et les abus sexuels*» qu'elle a

étudiés. La commission appelle néanmoins à questionner le système dans lequel s'inscrit le célibat, ou la «*survalorisation*» des prêtres et les «*exigences éthiques*» liées à la chasteté risquent de les placer dans une «*position de surplomb*», contribuant à une «*sacralisation*» de leur personne, favorisant l'emprise et le sentiment d'impunité. «*Considérer le prêtre comme un homme "à part" (...) peut renforcer une image de soi quasi "surhumaine", avec un idéal tellement élevé qu'il peut, un jour, en se fissurant, briser la personnalité*», poursuit Véronique Margron, citée dans le rapport de la Ciase.

«*Le célibat a pu contribuer à l'euphémisation, voire à l'oblitération, des questions d'identité sexuelle et de vie sexuelle, comme certains prêtres ont pu en témoigner. Être célibataire, ce n'est pas être sans identité sexuelle, confusion qui a été longtemps entretenue*», ajoute le document. La Ciase déplore ainsi que, dans le droit canon de l'Église, les violences sexuelles restent rangées dans le chapitre sur les atteintes au sixième commandement du Décalogue biblique («*Tu ne commettras pas l'adultère*»), signe qu'il ne s'agit, pour Rome, que d'une déviance sexuelle parmi d'autres.

Selon les experts de la commission, ce tabou, qui fait que toute activité sexuelle des prêtres est jugée déviante (y compris la masturbation), entraîne une absence de discussions ou de formation sur le sujet, laissant les éventuels prédateurs seuls avec leurs penchants. Plusieurs prêtres interrogés par la Ciase ont d'ailleurs confié s'inquiéter de l'«*immaturité affective*» de certains de leurs confrères, déplorant leur solitude face aux questions d'ordre sexuel.

De tels non-dits peuvent aussi «*conduire à une culture du secret, unissant des clercs qui ont fait des écarts par rapport à la norme, qu'il s'agisse d'actes consentis ou de violences...*», ajoute la chercheuse Céline Béraud. «*Le croisement d'intelligence entre hommes et femmes, entre personnes mariées et célibataires, est une richesse pour repérer les situations de violences sexuelles; un clergé homogène a inversement plus de mal à les repérer. Cette homogénéisation des intelligences est renforcée par le risque de dévalorisation des laïcs, et en particulier des femmes, qu'entraîne la discipline du célibat*», souligne enfin Matthieu Poupart, rapporteur d'un groupe de travail mandaté par l'Église pour réfléchir aux suites à donner à la Ciase, auteur de *Le Silence de l'agneau. La morale catholique favorise-t-elle la violence sexuelle?* (Seuil, 176 pages, 19 euros).

En somme, si tous ne s'accordent pas sur l'existence d'un lien de causalité entre les violences sexuelles et l'obligation de célibat, cette dernière s'inscrit bien dans une vision plus large de la sexualité et de la figure du prêtre portée par l'Église catholique. Laquelle n'est, précisément, pas sans rapport avec les comportements des prêtres prédateurs, selon la Ciase et les experts qui ont prolongé sa réflexion. Cette vision s'est construite dans le temps long de l'histoire de l'Église. Le monde antique méditerranéen dans lequel le christianisme a vu le jour refusait pourtant largement le célibat, et le peuple hébreu dont il est issu ne fait pas exception. «*Croissez et multipliez-vous*», exhorte Dieu dans la Bible (Genèse 1, 28).

Mais toutes les traditions chrétiennes font de leur fondateur, dont la vie est par-

tiellement racontée dans les Évangiles, un célibataire. Les quelques passages ambigus de certains apocryphes (livres non reconnus par les Églises chrétiennes) suggérant une relation entre Jésus et sa disciple Marie Madeleine n'ont jamais été interprétés comme tels par les exégètes qui s'y sont intéressés.

Ainsi, le célibat des prêtres se justifie, selon ses partisans, par celui de Jésus lui-même, que les clercs sont censés représenter «*en personne*» – «*in persona Christi*», dit le catéchisme –, lors de l'Eucharistie. «*Au cœur de votre identité, configurée au Seigneur Jésus, se trouve le célibat. Le prêtre est célibataire – et il veut l'être – parce que Jésus l'était, tout simplement*, écrivaient le pape François et le secrétaire d'État du Vatican, Pietro Parolin, en 2023, dans un message aux séminaristes. *L'exigence du célibat n'est pas d'abord théologique, mais mystique: comprenez qui pourra!*»

## PLUS DISPONIBLE POUR SERVIR DIEU

Rome s'appuie sur un mystérieux passage de l'Évangile de Matthieu (19, 12) semblant vanter les mérites de la chasteté, dans lequel Jésus déclare: «*Il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère; et il y en a qui le sont devenus par les hommes; et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne.*» L'argument fréquemment mis en avant – présent aussi d'une certaine manière dans la philosophie grecque, chez les disciples de Platon ou les stoïciens, par exemple – pour justifier le célibat est qu'un prêtre détaché des préoccupations liées aux désirs du corps, aux relations de couple ou à la charge des enfants sera plus disponible pour servir Dieu et les fidèles.

Pour autant, en dehors du catholicisme, les autres Églises chrétiennes se sont gardées d'imposer le célibat à leurs ministres du culte: les pasteurs protestants – hommes ou femmes – sont libres de se marier, les orthodoxes et les Églises orientales permettent l'ordination d'hommes déjà mariés. S'il reconnaît des vertus au célibat, Jésus ne l'impose d'ailleurs à aucun de ses disciples. Certains apôtres étaient mariés, à commencer par Pierre – Jésus a guéri sa «*belle-mère*», nous disent les Évangiles – dont les papes revendiquent pourtant être «*successeurs*».

Les lettres de l'apôtre Paul de Tarse (mort vers 67) mentionnent des communautés chrétiennes dirigées par des couples mariés, et placent le mariage en haute estime: «*L'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne seront qu'une seule chair. Ce mystère est grand: je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église*» (Éphésiens 5, 31-32). Il est même précisé, dans une lettre qui lui a été attribuée, mais qui a probablement été écrite après sa mort par des disciples, qu'un évêque (du grec *episkopos*, le «*surveillant*» ou le «*guide*») ne pouvait être «*mari que d'une seule femme*» (1 Timothée 3, 1-3).

Dès la fin du I<sup>er</sup> siècle, toutefois, «*des ascètes et ermites choisissent l'abstinence pour des raisons de pureté et de proximité avec Dieu. La virginité gagne une notoriété liée au mépris de la chair et à une représentation d'impureté de la sexualité, nourrie d'une lecture littérale du récit de la chute d'Adam et Eve, le couple originel, qui se voit dans la Genèse contraint par Dieu de "se couvrir" après*

«ÊTRE CÉLIBATAIRE,  
CE N'EST PAS ÊTRE  
SANS IDENTITÉ  
SEXUELLE,  
CONFUSION QUI  
A ÉTÉ LONGTEMPS  
ENTRETENUE»,  
SELON LA  
COMMISSION  
INDÉPENDANTE SUR  
LES ABUS SEXUELS  
DANS L'ÉGLISE  
CATHOLIQUE



LAURENT CORVAISIER

avoir mangé du fruit défendu, souligne la théologienne Marie-Jo Thiel, autrice de *La Grâce et la Pesanteur* (à paraître le 2 octobre, Desclée de Brouwer, 256 pages, 18,90 euros), consacré au célibat des prêtres. Cette dévalorisation du sexe est aussi liée aux mœurs de l'époque, caractérisées par une fréquente brutalité patriarcale envers les enfants et les femmes.

Une dévalorisation accentuée par certains « Pères de l'Église », tel Jérôme de Stridon (347-420), traducteur de la Bible en latin, qui compare le clergé marié à une main-d'œuvre bon marché, destinée à pallier le manque de prêtres : « Une levée de soldats de fortune dans l'armée de l'Église, incorporés seulement en raison du tarissement momentané des vétérans aguerris du célibat. »

Le refus de la sexualité du clergé s'accompagne, relève Marie-Jo Thiel, d'une volonté d'éloigner les femmes le plus possible des prêtres : « Avec le refoulement de la sexualité est organisée la mise à l'écart de la femme, un éloignement violent mais qui paraît impératif dans la mesure où la gent féminine rappelle aux hommes leur condition corporelle sexuée. Combien de clercs considèrent qu'elles sont sources d'impureté en raison des menstruations ? Qu'elles sont des tentatrices pour des rapports sexuels eux-mêmes impurs ? »

Dès le III<sup>e</sup> siècle, le statut du clergé change. Les prêtres – et encore plus les évêques – ne sont plus considérés comme de simples animateurs du culte ou des guides spirituels. Séparé de la masse des fidèles, le clergé acquiert une supériorité tant hiérarchique qu'ontologique. La chasteté devient la marque et la condition d'un clergé digne. Archevêque de Constantinople, Jean Chrysostome (344/349-407) écrit : « Le sacerdoce s'exerce sur la terre, mais il se place parmi les choses célestes. (...) L'Esprit saint lui-même a institué cet ordre en

persuadant des hommes qui sont encore dans la chair d'imiter le service des anges. C'est pourquoi il faut que celui qui a été revêtu du sacerdoce soit pur comme s'il se tenait dans les cieux au milieu de ces puissances. »

Vers 305, le concile d'Elvire, qui réunit l'élite de l'Église latine, oblige les prêtres mariés et leurs femmes à la continence. Le concile d'Arles (314) condamne à son tour les clercs qui ont des relations avec des femmes, sans leur interdire formellement le mariage. C'est finalement en l'an 1074 que le pape Grégoire VII signe un décret historique en ce sens.

#### ENJEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

« A partir de ce moment, la vocation du prêtre n'est pas seulement l'acceptation d'une fonction particulière dans la communauté. Elle est pensée comme la réponse à un "appel" spécifique : une élection divine. L'ordination du prêtre vient confirmer le fait que cet appel le met à part du monde ordinaire dans lequel vivent les fidèles, mise à part expressément signifiée par son célibat », souligne la sociologue Danièle Hervieu-Léger, autrice de *Vers l'implosion ? Entretiens sur le présent et l'avenir du catholicisme* (Seuil, 2022).

Certains historiens tempèrent toutefois cet aspect, et considèrent que la volonté d'imposer le célibat relève davantage d'un enjeu socio-économique. « La règle de la continence n'avait jamais vraiment été respectée, et il s'était constitué, à travers l'Europe occidentale, des dynasties de prêtres qui transmettaient leurs ressources et leur patrimoine à leurs enfants. Pour Rome et le haut clergé, il s'agissait de remettre la main sur les biens de l'Église », analyse ainsi l'historien Alain Rauwel, codirecteur du *Dictionnaire critique de l'Église* (PUF, 2023).

Le décret de Grégoire VII, confirmé en 1123 par le concile de Latran, n'aura ce-

### « LA CONSTRUCTION SACRALE DE LA FIGURE DU PRÊTRE MASCULIN CÉLIBATAIRE EST LA CLÉ DE VOÛTE DU SYSTÈME HIÉRARCHIQUE DU POUVOIR RELIGIEUX CATHOLIQUE »

DANIÈLE HERVIEU-LÉGER  
sociologue

pendant qu'un impact limité : durant tout le Moyen Âge, les mœurs de nombreux clercs jugés dépravés font l'objet de critiques des élites ecclésiastiques. « Pour qu'un impératif aussi structurant soit effectif, il doit être inculqué dès la période de formation du clergé. Or, les séminaires ne seront créés qu'à partir du concile de Trente (1545-1563), qui marque de ce point de vue une réelle mutation », poursuit Alain Rauwel.

La création des séminaires aide en effet à unifier la formation du clergé. « Le concile de Trente a donné une emphase considérable à cette construction sacrale de la figure du prêtre, en renvoyant celle-ci, de plus en plus explicitement, au sacerdoce du Christ lui-même, ajoute Danièle Hervieu-Léger. La puissance sacrale que lui confère son ordination ne concerne pas seulement les actes qu'il pose (les sacrements), mais elle s'étend alors, à travers cette représentation de la configuration du prêtre au Christ, à son corps, mâle et célibataire. L'interdit porté sur l'accès des femmes au sacerdoce trouve aussi ici son principal ressort. »

Reste que, aux yeux de certains observateurs, l'Église est aujourd'hui empêtrée dans une contradiction. Si les discours affirment la supériorité de l'abstinence cléricale sur les pratiques sexuelles des masses à long terme, la donne a changé à partir des années 1950. « En réaction à la libéralisation des mœurs dans les sociétés occidentales, le magistère a construit toute une théologie de la sexualité comme étant un bien voulu par Dieu, dans le cadre du mariage, qui sacralise les époux », souligne Alain Rauwel. Un revirement qui rend selon lui « beaucoup plus incohérent » le maintien de l'obligation d'abstinence des prêtres.

L'Église sera-t-elle un jour prête à évoluer ? Depuis son élection, le pape François souffle le chaud et le froid. En 2014, lors

d'une conférence de presse, il ouvrait une porte que ses prédécesseurs gardaient soigneusement close : « Le célibat est une règle de vie que j'apprécie beaucoup, et je crois que c'est un don pour l'Église. Mais comme ce n'est pas un dogme de foi, la porte est toujours ouverte. » En 2017, il disait même, lors d'une interview à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, « réfléchir » à la « possibilité » d'ordonner des « viri probati », terme désignant des hommes mariés d'âge mûr ayant mené une vie vertueuse.

Mais deux ans plus tard, la proposition du synode (assemblée des évêques) d'Amazonie d'avoir recours à l'ordination d'hommes mariés pour pallier la crise des vocations locale sera rejetée. Dans un entretien accordé en mars 2023 au média argentin *Perfil*, le pontife affirmait que, si rien ne s'opposait à l'abolition de cette règle, lui n'y était pas disposé : « Je ne suis pas encore prêt à la revoir, mais il est évident qu'il s'agit d'une question de discipline, qui n'a rien à voir avec le dogme : aujourd'hui, c'est le cas, et demain, ce ne sera peut-être plus le cas (...). Le moment viendra où un pape, peut-être, la reverra. »

#### « UN THÈME QUI DOIT ÊTRE APPROFONDI »

La seconde assemblée plénière du synode sur l'avenir de l'Église, qui se tient à partir du 2 octobre à Rome, ne mentionne pas le sujet à son ordre du jour, bien que les fidèles consultés à travers le monde entre 2021 et 2023, dans le cadre de la préparation dudit synode, l'aient fréquemment abordé. Le document publié à l'issue de la première assemblée plénière, à l'automne 2023, le survole en quelques mots : « Différentes évaluations ont été exprimées. Il ne s'agit pas d'un thème nouveau, qui doit être approfondi. »

Reste que, pour beaucoup, la remise en cause du célibat reviendrait à reconsidérer l'économie générale de l'institution. Cela signifierait la remise en cause du statut des prêtres comme représentant Jésus (masculin et célibataire) « en personne », statut qui leur permet de donner l'Eucharistie et d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Église. « Vouloir réformer le célibat, c'est toucher à l'ecclésiologie, aux ministères, à la théologie morale... Tirer un fil fait venir toute la pelote. Un "risque" que beaucoup dans l'Église ont du mal à accepter », estime Marie-Jo Thiel. « Si l'Église ne peut pas renoncer à la règle du célibat, pas plus qu'elle ne peut autoriser l'accès des femmes au sacerdoce (les deux points sont strictement inséparables), c'est parce que la construction sacrale de la figure du prêtre masculin célibataire est la clé de voûte du système hiérarchique du pouvoir religieux catholique », renchérit Danièle Hervieu-Léger.

D'autres proposent un juste milieu entre suppression du célibat obligatoire et statu quo, appelant à mieux aborder la sexualité des séminaristes durant leur formation. « Reconnaître les problèmes que pose la discipline du célibat ne veut pas forcément dire la supprimer », estime ainsi Matthieu Poupart, qui se dit « optimiste » : « Il y a un glissement dans les discours, y compris chez les séminaristes, qui osent aborder le célibat sacerdotal comme une vulnérabilité dont on prend soin plutôt qu'une formidable aventure héroïque. »

Pour la psychologue Joanna Smith, l'Église gagnerait à sensibiliser les futurs prêtres aux motifs de passages à l'acte identifiés par les chercheurs en psychologie et en criminologie. « Toute la question est de savoir comment la communauté peut jouer un rôle de garde-fou », développe-t-elle, suggérant la fixation d'un code de conduite à tenir en cas de soupçon, de corps noir sur blanc et accepté par tous. « Lorsqu'on rencontre en thérapie des personnes sexuellement attirées par des mineurs, on se rend compte aussi que la masturbation peut parfois amoindrir le risque d'un passage à l'acte. Peut-être l'Église gagnerait-elle à reconsidérer son discours sur cette pratique », ajoute la clinicienne.

Pour ou contre la fin du célibat obligatoire, tous s'accordent à dire que le temps de l'Église n'est pas celui des médias. Reste que beaucoup dénoncent, à l'image de l'ancien prêtre Michel Bellin, cette « lenteur séculaire à se réformer (...), à s'humaniser », au regard du flot des révélations de violences sexuelles qui, lui, ne semble pas vouloir se tarir. ■

GAËTAN SUPERTINO